

Dernièrement, vous nous avez clairement exprimé votre position sur le port de la cravate. Pourquoi certains managers s'autorisent à communiquer différemment ?

Réponse : Cette question n'est pas du ressort de la délégation du personnel

### Commentaire FO LCL :

La cravate : cet appendice vestimentaire constituait jadis un signe d'appartenance à une catégorie professionnelle dite supérieure et/ou intellectuelle. N'en déplaise aux accros, la cravate s'est ringardisée au fil du temps, renvoyant la plupart du temps une image austère et dépassée.

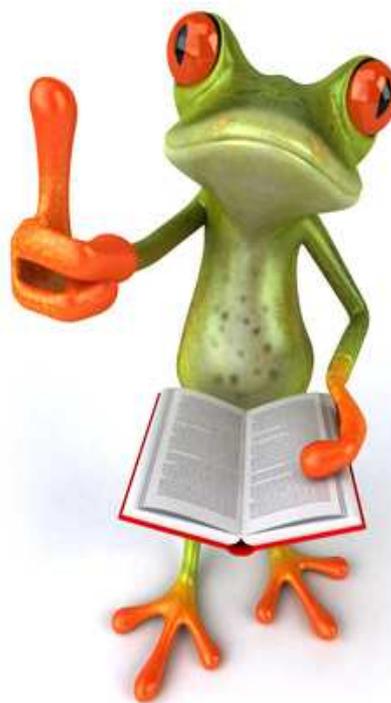
Le pseudo alibi du respect du client est une vue de l'esprit, le respect étant avant tout davantage dans l'attitude et les propos que dans la tenue vestimentaire.

Même les notaires, célèbres pour leurs cravates, l'abandonnent de plus en plus, y compris pour régler une succession qui nécessite pourtant un maximum de respect.

Pour autant, nous ne stigmatisons pas les porteurs de cravate. l'inverse n'est pas toujours vrai ...

Pourtant, si les inconditionnels se donnaient la peine de regarder les spots TV de LCL, ils s'apercevraient que les salariés qui apparaissent dans le film ne portent pas de cravate ... Signe des temps ? Même Michel MATHIEU n'en porte pas toujours !

Dernièrement, même la grande banque d'affaires de Wall Street, Goldman Sachs, a indiqué dans une note interne à ses salariés que le costume cravate et le tailleur n'était plus obligatoire.



**Vous n'avez donc clairement aucune obligation de porter une cravate** mais une tenue correcte qui reste en adéquation avec le fait de recevoir des clients.

## Les collègues souhaitent savoir si la persistance d'une communication négative est destinée à accroître la motivation ?

Réponse : Cette question n'est pas du ressort de la délégation du personnel.  
A évoquer en réclamation individuelle.

### Commentaire **FO LCL** :

*La direction nous demande donc de faire*

*des réclamations individuelles à un problème collectif ! Est-ce bien sérieux ?*

*Les traditions du petit chef à la française perdurent chez LCL. Même si on note quelques trop rares progrès, la doctrine de la culpabilisation et de la pressurisation pour obtenir de bons résultats reste fortement ancrée.*

*Bien que très bien classé, le personnel d'une agence peut pourtant entendre une litanie sur les points négatifs. Ne serait-il pas plus judicieux de capitaliser davantage sur le positif afin de créer une dynamique de nature à résoudre les difficultés? Il ne faut alors pas s'étonner de la progression du mal être au travail et du manque de motivation de certains collègues.*

*Pour autant, nous sommes parfaitement conscients de la difficulté de manager une équipe aujourd'hui. Notre volonté n'est absolument pas de tirer à boulets rouges sur des collègues qui sont aussi, souvent, en difficulté, mais plutôt d'alerter la direction sur le fait que la non prise en compte du contexte global d'une agence pour la juger (manager et collaborateurs) induit des comportements excessifs.*

*Il existe aussi des managers, plus rares, ceux-là, qui restent sur les schémas anciens précités avec une communication écrite et verbale qui s'écarte de la charte LCL, ils se reconnaîtront.*

## Les collègues souhaitent savoir pourquoi les modifications de règles de la RVP se font sur des critères non maîtrisables et par conséquent à leur détriment ?

Cette question n'est pas du ressort de la délégation du personnel.  
Question à préciser.

### Commentaire **FO LCL** :



Le changement, ça a parfois du bon. Mais changer tous les ans de mode de calcul nous paraît excessif.

En réalité, personne ne le dit mais il s'agit d'adapter le mode de calcul à une enveloppe globale budgétisée par avance. Ca évite d'avoir trop à vous verser, même si vous explosez les compteurs.

La preuve, chaque année, au niveau national, on finit toujours très proche des 100% de l'opportunité globale. La performance est toujours lissée alors qu'une année n'est pas l'autre, loin s'en faut. Tout le reste n'est qu'une question d'habillage ... N'est-ce pas Cristina ?

Vos contacts **FO LCL** en Picardie

Creillois / Beauvaisis : **Patrice DUBOURDEAU** et **Pascaline JONVEL**

Aisne : **Laurent BOUCHER** et **Jérémy CHOQUENET**

Somme : **Cécile RANÇON**, **Julien FINET** et **Fabien REINERT**

Compiégnois : **Franck DUFOREST**

